

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2689

Avis est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2689 autorisant la préparation des devis de performance et les travaux de construction d'une caserne incendie, incluant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, sur une partie du lot 6 450 878, dans le secteur de Saint-Janvier et autorisant l'achat d'équipements et l'aménagement pour cette caserne, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 16 janvier 2026;
- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 19 février 2026.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 23 février 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate